

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 22 juin 2009 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Irma Quirion, Marie-Ève Dutil et Karen Hilchey, messieurs les conseillers Serge Paquet, Daniel Lessard, Jean Perron et Régis Drouin.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Roger Carette.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 50.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 09-5506

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en ajoutant les items suivants :

- 8.20 Échange de terrain avec I.D. Développement Inc.
- 8.21 Cession d'une partie de la 171^e Rue et d'une partie de la 7^e Avenue par Les Construction Robert Bernard Inc.
- 8.22 Régiment de la Chaudière.
- 8.23 Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture de services professionnels d'architectes pour la construction d'un nouveau garage municipal.
- 8.24 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture d'une caméra d'égout pour le branchement d'égout.
- 8.25 Demande de subvention dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités.
- 8.26 Autorisation de travaux d'aménagement paysager dans le cadre des recommandations des Fleurons du Québec.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 09-5507

Séance ordinaire 8 juin 2009

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2009 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 323-2009

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 323-2009 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'identifier les artères principales projetées**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. MM. Guy Roberge, pierre Nadeau et Serge Lessard ont émis des opinions quant à ce projet.

Monsieur le conseiller Jean Perron se retire des délibérations pour la consultation publique des Règlements numéros 324-2009 et 325-2009.

RÈGLEMENT NUMÉRO 324-2009

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 324-2009 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerces et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 325-2009

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 325-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone CD-502**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

Madame la conseillère Marie-Ève Dutil quitte son siège.

PROJET DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 09-5508

Adoption du second projet de règlement numéro 320-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 09-5508 (suite)

QUE le second projet de **Règlement numéro 320-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer la zone RB-440**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 320-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5509

Adoption du second projet de Règlement numéro 321-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de **Règlement numéro 321-2009 amendant le Règlement de lotissement numéro 151-2005 afin de modifier les dimensions minimales d'un terrain occupé par une habitation unifamiliale jumelée** soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de règlement **numéro 321-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5510

Adoption du projet du règlement numéro 329-2009

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 329-2009**.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 329-2009** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de zonage", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **afin de créer la zone RB-539 et d'augmenter la hauteur maximale permise dans la zone RB-529**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 22 juin 2009 au 13 juillet 2009 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 13 juillet 2009 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 329-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5511

Adoption du projet du règlement numéro 330-2009

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 330-2009**.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 330-2009** intitulé "**Règlement d'amendement du Plan d'urbanisme**", par lequel la Municipalité amende le Règlement 163-2005 intitulé "Plan d'urbanisme" en vigueur depuis le 21 septembre 2005, **afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerces et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 22 juin 2009 au 10 août 2009 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 10 août 2009 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 330-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5512

Adoption du projet du règlement numéro 331-2009

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 331-2009**.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Douin
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 331-2009** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de zonage", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **afin d'agrandir la zone CD-386 à même la zone RB-361**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 22 juin 2009 au 10 août 2009 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 10 août 2009 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 331-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Marie-Ève Dutil reprend son siège.

**AVIS DE MOTION ET
DISPENSE DE LECTURE :**

Je, Irma Quirion, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 320-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer la zone RB-440.** (Dépôt du projet de règlement).

Je, Régis Drouin conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 321-2009 Amendement au Règlement de lotissement numéro 151-2005 afin de modifier les dimensions minimales d'un terrain occupé par une habitation unifamiliale jumelée.** (Dépôt du projet de règlement).

Je, Marie-Ève Dutil conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 323-2009 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'identifier les artères principales projetées.** (Dépôt du projet de règlement).

Je, Marie-Ève Dutil conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 324-2009 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerces et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité.** (Dépôt du projet de règlement).

Je, Serge Paquet conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 332-2009 fixant le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles.** (Dépôt du projet de règlement).

Je, Karen Hilchey conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 333-2009 décrétant des travaux et un emprunt pour le prolongement d'une partie de la 36^e et de la 37^e Rues.** (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 09-5513

Adoption du Règlement numéro 328-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement et en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 09-5513 (suite)

QUE le **Règlement numéro 328-2009 concernant la création d'un fonds pour les immobilisations en aqueduc ou égout sanitaire**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 328-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 09-5514

Approbation des comptes payables par le fonds
d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a., directeur du Service des finances et trésorier, en date du 11 juin 2009, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 1 505 675,21 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 278 089,06 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur des Finances et Trésorier monsieur Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 783 764,27 \$ pour les chèques couvrant la période du 29 mai au 11 juin 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5515

Autorisation à verser une somme de 2 250 000 \$ dans la réserve financière
pour financer des projets d'immobilisations spécifiques

ATTENDU : que ce conseil a créé, par le Règlement numéro 234-2007, une réserve financière pour financer des projets d'immobilisations spécifiques;

ATTENDU : que le Règlement numéro 234-2007 prévoit que le conseil peut, par résolution, déterminer le montant qu'il désire verser à la réserve si ce montant est différent du résultat du surplus de l'année précédente multiplié par 50%;

ATTENDU : que le surplus de l'année 2008 s'élevait à 3 639 218 \$;

ATTENDU : qu'une partie de ce surplus avait déjà été affecté au budget de l'année 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le directeur du Service des finances et trésorier M. Clément Poulin, c.a., à verser une somme de 2 250 000 \$ à la réserve financière pour financer des projets d'immobilisations spécifiques (Règlement numéro 234-2007).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5516

Acceptation de la plus basse soumission conforme
pour la fourniture de café pour une période de vingt-quatre mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à trois entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
L'ARTISAN DU CAFÉ	24 719,62 \$
BM CITÉ INC.	27 090,00 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport daté du 8 juin 2009, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse soumission conforme est celle déposée par **L'ARTISAN DU CAFÉ au montant de 24 719,62 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 15 juin 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **L'ARTISAN DU CAFÉ pour la fourniture de café pour une période de vingt-quatre mois au montant total de 24 719,62 \$**, incluant toutes taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5517

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection de
la toiture du pavillon Alfred-Leblond (chalet du parc des Sept-Chutes)

ATTENDU : que suite à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
JEAN-LUC GROLEAU INC.	26 400,00 \$
LES CONSTRUCTIONS BINET INC.	28 783,13 \$

ATTENDU : que le prix des soumissions déposées dépasse les prévisions budgétaires de ces travaux;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil rejette les soumissions déposées par Jean-Luc Groleau Inc. et par Les Constructions Binet Inc. pour la réfection de la toiture du pavillon Alfred-Leblond (chalet du parc des Sept-Chutes) parce que le prix des soumissions dépasse les prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5518

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de buts de soccer pour le terrain en gazon naturel

ATTENDU : que suite à un appel d'offres sur invitation auprès de six fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSEUR</u>	<u>MONTANT</u>
LES ÉQUIPEMENTS DE LOISIR PROJEL INC.	24 945,37 \$
GROUPE SPORTS-INTER PLUS	27 970,43 \$
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS INC.	32 004,58 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 9 juin 2009, que la soumission déposée par Groupe Sports-Inter Plus est non-conforme; que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES ÉQUIPEMENTS DE LOISIR PROJEL INC. au montant 24 945,37 \$;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil rejette la soumission déposée par Groupe Sports-Inter Plus puisque celle-ci propose un modèle différent de celui demandé pour les buts senior.

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LES ÉQUIPEMENTS DE LOISIR PROJEL INC. au montant 24 945,37 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture de buts de soccer pour le terrain en gazon naturel**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 24 945,37 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le règlement 279-08, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5519

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux de couche de surface et réfection partielle de la chaussée de la route 173, de la 159^e Rue à la 193^e Rue

ATTENDU : que suite à un appel d'offre public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>SOUMISSEUR</u>	<u>MONTANT</u>
PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE	1 461 006,18 \$
GIROUX & LESSARD LTÉE	1 633 682,60 \$

ATTENDU : le rapport préparé par M. Alain Roy, ing. et directeur associé aux Services techniques, dans lequel il confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse qu'il recommande d'accepter est celle déposée par **PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE au montant de 1 461 006,18 \$;**

ATTENDU : qu'un montant de 1 389 363 \$ est payable par le ministère des Transports du Québec, directement au fournisseur;

RÉSOLUTION N° 09-5519 (suite)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE pour les travaux de couche de surface et réfection partielle de la chaussée de la route 173, de la 159^e Rue à la 193^e Rue au montant de 1 461 006,18 \$**, le tout conformément au document de soumission et à la soumission déposée, lesquels font partie de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 71 643,18 \$ soit financée à même le Règlement d'emprunt 269-2008.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5520

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux d'infrastructures urbaines dans la 171^e Rue et la 7^e Avenue

ATTENDU : que suite à un appel d'offre public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>SOUSSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GIROUX & LESSARD LTÉE	855 116,90 \$
PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE	898 461,04 \$
T.G.C. INC.	918 311,49 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	951 378,79 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par M. Jean-François Poirier, ing. de la firme Genivar Sec, celui-ci nous confirme dans un rapport daté du 9 juin 2009, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse qu'il recommande d'accepter est celle déposée par **GIROUX & LESSARD LTÉE au montant de 855 116,90 \$**;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **GIROUX & LESSARD LTÉE au montant de 855 116,90 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour les travaux d'infrastructures urbaines dans la 171^e Rue et la 7^e Avenue**; le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le paiement de la somme de 69 552,56 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financé par le Règlement numéro 219-2007.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5521

Émission d'un certificat d'autorisation de travaux dans la 171^e Rue et la 7^e Avenue à Les Constructions Robert Bernard Inc. et I.D. Développement Inc.

ATTENDU : l'entente intervenue entre la Ville, les Constructions Robert Bernard Inc. et I.D. Développement Inc. le 29 avril 2009, pour des travaux de prolongement de services d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans la 171^e Rue et la 7^e Avenue;

RÉSOLUTION N° 09-5521 (suite)

ATTENDU : que la Ville a reçu de ces corporations copie de leurs assurances responsabilité;

ATTENDU : que la Ville doit recevoir, de ces corporations, une lettre de crédit irrévocable d'une durée de un an;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil autorise le greffier à émettre un certificat d'autorisation de travaux à Les Constructions Robert Bernard Inc. et I.D. Développement Inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 171^e Rue et la 7^e Avenue, conditionnellement à la réception d'une lettre de crédit irrévocable d'une durée de un an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5522

Émission d'un certificat d'autorisation de travaux dans la 81^e Rue
et la 82^e Rue à Gestion Immobilière D.L.V. Inc.

ATTENDU : l'entente intervenue entre la Ville et Gestion Immobilière D.L.V. Inc. le 29 avril 2009, pour des travaux de prolongement de services d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans la 81^e Rue et la 82^e Rue;

ATTENDU : que la Ville a reçu de cette corporation une lettre de crédit irrévocable d'une durée de 1 an et copie de ses assurances responsabilité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil autorise le greffier à émettre un certificat d'autorisation de travaux à Gestion Immobilière D.L.V. Inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 81^e Rue et la 82^e Rue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5523

Acceptation du plan d'aménagement d'ensemble déposé par Gestion Thap Inc.

ATTENDU : que Gestion Thap Inc. a déposé un plan d'aménagement des terrains situés à l'ouest de la 25^e Avenue projetée et faisant partie d'une zone nécessitant un plan d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la plan déposé respecte les critères du plan d'aménagement d'ensemble;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le plan d'aménagement d'ensemble déposé par Gestion Thap Inc. pour les terrains situés sur le lot 2 996 210 et 2 996 300 situés à l'ouest de la 25^e Avenue projetée, le tout conformément au plan déposé, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5524

Cession du lot 3 377 708 au ministère des Transports du Québec

ATTENDU : la demande du ministère des Transports du Québec d'acquérir le lot 3 377 708 le long de l'emprise de la route 173;

ATTENDU : que ce lot, d'une superficie de 4,9 mètres carrés, redeviendrait propriété de la Ville advenant le démantèlement de la route 173;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la cession, à titre gratuit, du lot 3 377 708 du Cadastre du Québec, dans la circonscription de Beauce, au ministère des Transports du Québec.

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5525

Location d'un espace de stationnement

ATTENDU : que M. Daniel Poulin désire louer une case de stationnement pour une durée de un an dans le stationnement municipal situé sur le lot 2 995 812 du cadastre du Québec, au prix de 260 \$ annuellement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de louer à M. Daniel Poulin, une case de stationnement pour une durée de un an au prix de 260 \$ annuellement dans le stationnement municipal situé sur le lot 2 995 812 du cadastre du Québec, le tout tel que prévu au projet de bail annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5526

Marquage de voies cyclables sur la chaussée

ATTENDU : la recommandation du Service des loisirs et de la culture et du Service des travaux publics à l'effet qu'il est possible de marquer des bandes cyclables à 3 endroits dans la Ville;

ATTENDU : que ces bandes cyclables auront une largeur de 1.3 mètre à 1.5 mètre et sont asphaltées;

ATTENDU : que le stationnement sur rue à l'intérieur des bandes cyclables sera interdit;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 09-5526 (suite)

QUE ce conseil autorise le marquage de bandes cyclables à 3 endroits dans la Ville, soit :

Circuit n° 1 : sur la 12^e Avenue, de la 127^e Rue à la 144^e Rue;
sur la 10^e Avenue, de la 127^e Rue à la 159^e Rue.

Circuit n° 2 : sur la 8^e Avenue, de la 78^e rue à la 90^e Rue;
sur la 10^e Avenue, de la 81^e Rue à la 90^e Rue;
sur la 15^e Avenue, de la 81^e Rue à la 90^e Rue.

Circuit n° 3 : Sur la 8^e Avenue Ouest, de la 25^e Rue à la 36^e Rue;
Sur la 25^e Rue Ouest, de la 8^e Avenue à la 10^e Avenue;
Sur la 10^e Avenue Ouest, de la 14^e Rue à la 36^e Rue.

QUE ce conseil autorise l'utilisation de la 144^e Rue de la 10^e Avenue à la 12^e Avenue en chaussée partagée par les véhicules et les cyclistes et que la signalisation requise soit installée en conséquence.

QUE les coûts relatifs au marquage de ces voies cyclables évalués à 13 250 \$ soient financés à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5527

Mandat à LVM-Technisol pour les travaux relatifs au futur complexe culturel

ATTENDU : que des travaux de forage doivent être réalisés pour connaître la nature du sol sur le site du futur complexe culturel;

ATTENDU : l'offre de service déposé par LVM-Technisol à l'effet de procéder à une étude géotechnique à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil mandate le LVM-Technisol à procéder à l'étude géotechnique sur les terrains du futur complexe culturel, le tout conformément à l'offre de service déposé, pour un montant de 25 436,38 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE la somme de 25 436,38 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le Règlement numéro 304-2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5528

Maintien du bureau d'Hydro-Québec à Saint-Georges

ATTENDU : qu'Hydro-Québec a un bureau et une équipe d'intervention à Saint-Georges qui permet une réponse rapide en cas d'urgence;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges comprend la plus grosse agglomération et la plus importante concentration d'industries et d'institutions dans la région;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 09-5528 (suite)

QUE ce conseil demande à Hydro-Québec de maintenir un bureau et une équipe d'intervention à Saint-Georges, afin d'éviter que ceux-ci soient déménagés ailleurs et ainsi allonger le temps de réponse en cas d'urgence.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à M. Robert Dutil, député de Beauce-Sud et ministre du Revenu du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5529

Subvention à l'organisme les Amants de la Scène

ATTENDU : le rapport préparé par le Service des loisirs et de la culture à l'effet d'autoriser le versement de 45 400 \$ à l'organisme les Amants de la Scène à titre de subvention 2009 pour la diffusion de spectacles;

ATTENDU : que ce montant est prévu à l'entente culturelle intervenue avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement d'une subvention à l'organisme suivant :

Les Amants de la scène :	45 400 \$
--------------------------	-----------

QUE la somme de 45 400 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5530

Embauche d'un technicien en informatique

ATTENDU : le besoin d'embaucher un technicien en informatique;

ATTENDU : la recommandation de M. Jean-Yves Blais directeur des Ressources humaines, en date du 8 juin 2009, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Michaël Jacques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche de M. Michaël Jacques à titre de technicien en informatique le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, et ce à compter du 13 juillet 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5531

Acceptation d'un programme d'échange étudiants du YMCA

ATTENDU : que le YMCA a mis sur pied un programme d'échange étudiants qui rembourse à l'employeur une somme de 9 \$ de l'heure pour les étudiants embauchés dans le cadre de ce programme;

ATTENDU : la demande de certains citoyens de la Ville, à l'effet que la Ville accepte d'embaucher deux étudiants pour permettre à leurs enfants de participer à ce programme d'échange étudiants;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture à l'effet que ces étudiants peuvent être intégrés aux activités de terrain de jeux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de participer au programme d'échange étudiants du YMCA pour l'embauche de deux étudiants au Service des loisirs et de la culture.

QUE M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5532

Autorisation aux surveillants des parcs à émettre des constats d'infraction en vertu du Règlement numéro 17-2002 concernant les animaux (chiens et chats)

ATTENDU : que ce conseil a adopté le Règlement numéro 17-2002 concernant les animaux (chiens et chats) et ses amendements;

ATTENDU : que le conseil de ville désire faire respecter ce Règlement dans les parcs municipaux;

ATTENDU : que le manque de collaboration de certains propriétaires de chiens;

ATTENDU : qu'il y a déjà des employés du Service des loisirs et de la culture qui sont mandatés pour faire la surveillance de certains parcs de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise les surveillants des parcs municipaux du Service des loisirs et de la culture à émettre des constats d'infraction en vertu du Règlement numéro 17-2002, et ses amendements, concernant les animaux (chiens et chats).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5533

Échange de terrain avec I.D. Développement Inc.

ATTENDU : la demande de prolongement des services municipaux dans la 171^e Rue et la 7^e Avenue par Les Constructions Robert Bernard Inc. et I.D. Développement Inc.;

RÉSOLUTION N° 09-5533 (suite)

ATTENDU : que pour réaliser ce projet la Ville doit procéder à un échange de terrain avec I.D. Développement Inc.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'échange d'un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro QUATRE MILLIONS TROIS CENT MILLE CENT VINGT-QUATRE (P. 4 300 124) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Beauce de I.D. Développement Inc., et en échange la Ville cède à I.D. Développement Inc, un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS TROIS CENT MILLE CENT DIX-SEPT (4 300 117) et le lot numéro QUATRE MILLIONS TROIS CENT MILLE CENT VINGT (4 300 120) du CADASTRE DU QUÉBEC, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Éloi Veilleux, notaire, lequel projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5534

Cession d'une partie de la 171^e Rue et d'une partie de la 7^e Avenue
par Les Constructions Robert Bernard Inc.

ATTENDU : la demande de prolongement des services municipaux par Les Constructions Robert Bernard Inc. et I.D. Développement Inc. dans la 171^e Rue et la 7^e Avenue;

ATTENDU : que la Ville doit agir comme maître d'œuvre des travaux dans ce projet;

ATTENDU : qu'avant d'exécuter les travaux, la Ville doit être propriétaire de l'emprise de la 171^e Rue et de la 7^e Avenue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession de l'emprise de la 171^e Rue et de la 7^e Avenue étant un immeuble connu et désigné comme étant les lots numéros QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE HUIT CENT VINGT-SEPT (4 286 827) et QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE HUIT CENT VINGT-SIX (P 4 286 826) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Éloi Veilleux, notaire, lequel projet est joint à la présente résolution pour en faire partie comme s'il y était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5535

Régiment de la Chaudière

ATTENDU : l'histoire, la tradition du Régiment de la Chaudière né chez-nous;

ATTENDU : l'immense rôle joué par ce régiment de chez-nous en Europe occupée;

ATTENDU : surtout l'essentiel devoir de mémoire que le gouvernement du Canada partage avec les citoyennes et citoyens d'ici;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

QUE demande soit faite au très honorable Premier ministre et à l'honorable ministre de la Défense du Canada et au député de Beauce de prendre rapidement et fermement les mesures nécessaires pour préserver l'entité propre et l'autonomie du Régiment de la Chaudière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5536

Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture de services professionnels d'architectes pour la construction d'un nouveau garage municipal

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs, la Ville a reçu une soumission;

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 16 juin 2009, que la soumission déposée par **LES CONSULTANTS ODETTE ROY ET ISABELLE JACQUES INC. au montant de 12 416,25 \$** est conforme et elle nous recommande de l'accepter

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général spécial du 22 juin 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LES CONSULTANTS ODETTE ROY ET ISABELLE JACQUES INC. au montant de 12 416,25 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture de services professionnels d'architectes pour la construction d'un nouveau garage municipal**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 12 416,25 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même la réserve financière pour financer des projets d'immobilisations spécifiques (Règlement numéro 243-2007), tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5537

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la
fourniture d'une caméra d'égout pour branchement d'égout

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
STELEM, DIVISION D'AQUA DATA INC.	20 119,97 \$
AQUA-DIAG INC.	21 322,09 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 17 juin 2009, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **STELEM, DIVISION D'AQUA DATA INC. au montant de 20 119,97 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général spécial du 22 juin 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **STELEM, DIVISION D'AQUA DATA INC. au montant de 20 119,97 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture d'une caméra d'égout pour branchement d'égout**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 20 119,97 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le surplus réservé, aqueduc et égouts, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5538

Demande de subvention dans le cadre du
programme d'infrastructures Québec-Municipalités

ATTENDU : le projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel dans le secteur de place Redmond;

ATTENDU : que le volet 2.1 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités vise la réalisation de projets à incidences régionale ou urbaine;

ATTENDU : que le projet d'un bâtiment multifonctionnel à la place Redmond répond aux critères de ce programme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil mandate la direction générale à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet de construction d'un édifice multifonctionnel à la place Redmond.

QUE ce conseil autorise M. Marcel Grondin directeur général, à signer tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5539

Autorisation de travaux d'aménagement paysager dans le cadre des recommandations des Fleurons du Québec

ATTENDU : qu'une somme de 25 000 \$ est prévue au budget pour réaliser certains travaux recommandés par les Fleurons du Québec;

ATTENDU : que ce conseil a déjà autorisé des travaux estimés à 14 700 \$;

ATTENDU : la recommandation du comité de soutien aux Travaux publics à l'effet de procéder à des travaux d'aménagement sur la Promenade Chaudière au coin du pont côté sud-ouest et nord-ouest; sur la 16^e Rue à l'intersection de la 6^e Avenue; à la salle municipale secteur Saint-Jean-de-la-Lande; au stationnement du parc Caron et à l'usine de filtration;

ATTENDU : que l'ensemble de ces travaux est estimé à 8 300 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le Service des travaux publics à procéder aux aménagements paysagers suivants :

1. Promenade Chaudière des deux côtés du pont.
2. 16^e Rue à l'intersection de la 6^e Avenue
3. Salle municipale secteur Saint-Jean-de-la-Lande
4. Stationnement du parc Caron
5. Usine de filtration.

QUE la somme de 8 300 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le fonds d'administration – section immobilisations.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

Liste d'autorisation de dépenses

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

Rapport annuel 2008 de la Cour municipale commune

Le rapport de la Cour municipale commune pour l'année 2008, est déposé au conseil.

États financiers de la Caisse du régime complémentaire de retraite des employés

Les états financiers de la caisse du régime complémentaire de retraite des employés au 31 décembre 2008, est déposé au conseil.

Rapport d'embauche d'un étudiant en urbanisme

Le rapport d'embauche d'un étudiant en urbanisme pour la période estivale, est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 4 items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Un compte rendu d'une réunion à la MRC de Beauce-Sartigan est fait par monsieur le maire Roger Carette.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. M. Guy Roberge pose des questions sur la subvention à l'organisme les Amants de la scène.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 45, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Paquet, appuyé par monsieur le conseiller Jean Perron, la séance est levée.

ROGER CARETTE
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier
